

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 19 décembre 2024

n° 234-24 C

Objet : RS - Tarifs à compter du 1er janvier 2025 - Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

- date de convocation le 13 décembre 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf décembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 56

Aillon-le-Jeune	Vincent Miguet
Aillon-le-Vieux	Cécile Trahand
Arith	Arthur Boix-Neveu
Barberaz	Christophe Pierretton
Barby	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bassens	Eric Delhommeau
Bellecombe-en-Bauges	James Hallay - Josette Rémy
Challes-les-Eaux	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmats - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli
Chambéry	Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Bruno Stellian
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Jimmy Bâabâa à Daniel Bouchet - de Anne-Marie Barouti à Alain Saurel - de Michel Camoz à Claudine Bonilla - de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Alexandra Turnar à Philippe Gamen

- conseillers excusés : 14

Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Pierre Casazza - Aloïs Chassot - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Raphaële Mouric - Walter Sartori - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier - Philippe Vuillermet

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 19 décembre 2024

délibération n° 234-24 C

objet **RS - Tarifs à compter du 1er janvier 2025 - Service public d'assainissement non collectif (SPANC)**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que le budget de l'assainissement non collectif est un budget distinct devant s'équilibrer en dépenses et en recettes.

Les recettes proviennent des redevances perçues sur les usagers bénéficiaires des prestations : contrôle de conception et d'implantation, contrôle de réalisation, contrôle du bon fonctionnement et de l'entretien des installations.

L'article L. 1331-11-1 du code de la santé publique impose de présenter l'état des installations d'assainissement non collectif lors de cessions immobilières. Cette prestation de contrôle de conformité fait l'objet d'une redevance forfaitaire.

En outre, Grand Chambéry a opté pour les compétences facultatives d'entretien et de réhabilitation, faisant l'objet d'un marché avec un prestataire. Une convention est passée avec les usagers souhaitant bénéficier de ces prestations.

Les redevances et tarifs ci-après sont proposés à compter du 1^{er} janvier 2025 de manière à équilibrer le budget du SPANC, et selon l'évolution de l'ordre de 2 % intégrée dans la prospective tarifaire 2022/2026.

Prestations	2025 HT
Contrôle de conception / implantation	115,00 €
Contrôle réalisation	355,00 €
Redevance annuelle de service	41,00 €
Contrôle de conformité pour ventes (demandé lors cession immobilière)	200,00 €
Forfait vidange, curage, transport, dépotage EN TOURNEE	
Fosse ≤ 1 500 litres	167,00 €
1 500 < fosse ≤ 3 000 litres	212,00 €
Pour fosse > 3 000 litres, par tranche de 1000 litres supplémentaires	82,00 €
Forfait vidange, curage, transport, dépotage HORS TOURNEE	
Fosse ≤ 1 500 litres	267,00 €
1 500 < fosse ≤ 3 000 litres	318,00 €
Pour fosse > 3 000 litres, par tranche de 1000 litres supplémentaires	90,00 €
Forfait vidange, curage, transport, dépotage VIDANGE DEFINITIVE	
Fosse ≤ 1 500 litres	190,00 €
1 500 < fosse ≤ 3 000 litres	230,00 €
Pour fosse > 3 000 litres, par tranche de 1000 litres supplémentaires	82,00 €
Plus-values	
Dégagement des regards de visite	180,00 €
Minimum de facturation en cas de prestation non réalisée	112,00 €
Traitement des matières de vidange hors UDEP Grand Chambéry	
forfait / tonne	57,50 €

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu l'avis du conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement du 26 novembre 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver les redevances et tarifs ci-dessus applicables au 1^{er} janvier 2025.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **234-24 C**

Objet de l'acte : RS - Tarifs à compter du 1er janvier 2025 - Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 2 - Fiscalité 5 - Tarification eau et assainissement

Date de l'acte : 19 décembre 2024

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20241219-lmc1H32743H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H32743H1

Date de transmission en Préfecture : 20 décembre 2024

Date de réception en Préfecture : 20 décembre 2024

Date de publication sur le site internet : vendredi 20 décembre 2024